

Politique numérique suisse – Bilan de la session d'automne 2021

Berne, le 7 octobre 2021

Lors de la session d'automne 2021, outre la gestion politique de la pandémie de coronavirus, le déblocage du milliard de cohésion, l'initiative correctrice (exportations d'armes), la loi sur le don d'organes et l'élection de Stefan Blättler comme nouveau procureur de la Confédération, ont fait la une des médias.

La [loi sur le cinéma](#), plus connue sous le nom de « Lex Netflix », a également été remarquée. La loi veut obliger les services de streaming et les fournisseurs de films en ligne à investir dans le cinéma suisse 4% de leur chiffre d'affaires réalisé en Suisse. Une alliance de jeunes des partis de droite s'y est opposée. Elle a exigé que les parlementaires renoncent à l'obligation d'investir et menacé de lancer un référendum. Néanmoins, la loi et l'obligation d'investir ont été clairement adoptées par le Conseil national par 124 voix contre 67 (3 abstentions) et par le Conseil des États par 32 voix contre 8 (4 abstentions). Le délai référendaire commence après publication dans la Feuille fédérale et dure 100 jours.

Le « [message sur l'armée 2021](#) » a également été approuvé. Le crédit d'engagement de quelque 2,3 milliards de francs comprend des dépenses pour le développement de la cyberdéfense.

Objets au Conseil national

En tant que premier conseil, le Conseil national s'est exprimé par 145 voix contre 39 (7 abstentions) en faveur des six motions identiques « [À l'État de mettre en place une identification électronique fiable](#) ». La proposition bénéficie d'un large soutien et devrait également avoir de bonnes chances auprès du Conseil des États. Parallèlement au débat parlementaire, le Conseil fédéral a également décidé d'aller de l'avant avec l'e-ID. Une [consultation publique sur le document de travail concernant le projet d'identité électronique \(e-ID\)](#) est en cours jusqu'au 14 octobre sous l'égide de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Ont également été adoptés le postulat « [Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose](#) » de Beat Flach (pvl) et le postulat « [Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums](#) » de la Commission des institutions politiques du Conseil national.

En revanche, la motion d'Andri Silberschmidt (PLR) « [Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'œuvre](#) » a été rejetée. Dans son vote négatif, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a rappelé que les plafonds et les contingents d'immigration découlaient de la volonté du peuple. La motion Dobler [17.3067](#), qui fera l'objet d'un message du Conseil fédéral au second semestre 2022, créerait déjà une exception pour les jeunes diplômés étrangers des universités et hautes écoles suisses. D'autres adaptations du système d'immigration devront être examinées dans leur ensemble, ce qui est se produit déjà dans le cadre du postulat Nantermod [19.3651](#).

Objets au Conseil des États

Le Conseil des États s'est prononcé en faveur du projet de loi du Conseil fédéral « [Encouragement de l'innovation. Adaptations](#) » afin d'améliorer la flexibilité et la marge de manœuvre d'Innosuisse. Le Conseil des États a également dit oui à la motion « [Transformation numérique dans le système de santé. Rattraper enfin notre retard !](#) » déposée par Erich Ettlin (M-E). Ces deux objets passent désormais au Conseil national.

En dépit de l'ordre du jour, le Conseil des États n'a pas trouvé le temps de se pencher sur le thème de la 5G. Les discussions sur les trois initiatives déposées par les cantons de Genève ([20.309](#)), de Neuchâtel ([20.314](#)) et du Jura ([21.305](#)) ainsi que sur le postulat de la Commission des transports et des télécommunications du CE « [Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons](#) » ont été reportées.

La motion « [Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires](#) » déposée par Daniel Jositsch (PS) n'a pas non plus été traitée, mais renvoyée à la commission pour examen préliminaire. Elle s'inscrit dans le contexte de la consultation qui vient de se terminer sur la révision de l'ordonnance 2 de la loi sur le travail (OLT 2), qui aurait dû flexibiliser ponctuellement les horaires de travail dans les secteurs concernés (lire la [prise de position de digitalswitzerland](#) en allemand seulement).

Nouvelles interventions au Parlement

La cybersécurité est au centre des débats : suite aux cyberattaques choquantes dont ont été victimes des communes et des entreprises suisses, pas moins de dix nouvelles interventions ont été déposées pendant la session d'automne (voir le dossier « Cybersécurité et protection des informations » sur [politoscope.ch](#)). Le Conseil fédéral voit également la nécessité d'agir et a transmis au Parlement, début septembre, son message relatif à la modification de la « [loi sur l'armée et l'organisation de l'armée](#) ». Dans ce message, le Conseil fédéral prévoit de créer un commandement Cyber et d'accroître les effectifs de milice dans ce domaine.

En outre, deux nouvelles motions « [Schaffung eines elektronischen Impfausweises](#) » de Marcel Dobler (PLR) et « [Homeoffice - gelebte und akzeptierte Flexibilität legalisieren](#) » de Hans Wicki (PLR) sont dignes d'intérêt.¹

Toutes les interventions et informations les plus récentes sur cette session spéciale sont à votre disposition sur la plateforme [politoscope.ch](#). Elle est mise à la disposition exclusive de nos membres.

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse politics@digitalswitzerland.com.

Andreas W. Kaelin, directeur général adjoint, Secrétariat de Berne

¹ Les deux motions n'existent actuellement qu'en allemand (07.10.2021). La traduction est attendue dans les prochains jours.